ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

rythmes scolaires

Question écrite n° 78288

Texte de la question

M. Gérard Menuel alerte Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la profonde iniquité qui a été introduite par la réforme des rythmes scolaires. Si l'introduction de temps réservés aux activités périscolaires peut représenter un réel intérêt dans les villes où l'offre artistique, culturelle, associative et sportive est riche, le bénéfice est bien moindre pour les enfants des villages ruraux. Quand certains prennent des cours d'éveil musical, de théâtre et d'équitation, de nombreuses petites communes ne peuvent proposer que soutien scolaire, « activité coloriage » et football. Le rôle de l'école étant de garantir l'égalité des chances à tous ses élèves, une certaine uniformité est nécessaire dans le programme périscolaire qui est proposé aux enfants de la France entière. Par conséquent, il souhaite connaître la réaction du Gouvernement sur ce point et lui demande les dispositions qu'il entend prendre pour corriger cette nouvelle iniquité entre éducation urbaine et rurale.

Données clés

Auteur : M. Gérard Menuel
Circonscription : Aube (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78288
Rubrique : Enseignement maternel et primaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 21 avril 2015, page 2957
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)